

## RÉGLEMENTATION NON HARMONISÉE AU NIVEAU EUROPÉEN

# PRISES DE COURANT ÉLECTRIQUE

## DOMAINE COUVERT

Prises de courant électrique (socles et fiches) destinées au marché intérieur, conçues pour un courant nominal inférieur ou égal à 32 ampères et pour une tension nominale monophasée de 100 volts à 400 volts.

Les prises de courant (socles et fiches) sont exclues du champ d'application de la directive européenne et du Décret basse tension. N'étant pas couverts par une réglementation spécifique, ces produits entrent dans le champ de la Directive Sécurité Générale des Produits 2001/95/CE.

## RÉGLEMENTATION FRANÇAISE

- [Décret n°81-1238 du 30 décembre 1981](#) modifié relatif à la sécurité des prises de courant électrique

## NORMES FRANÇAISES HOMOLOGUÉES

- **NF C 61-314** (février 2008) - Prises de courant pour usages domestiques et analogues - Systèmes 6 A /250 V et 16 A / 250 V
- **NF C 61-315** (juin 2005) - Prises de courant pour usages domestiques et analogues - Systèmes 2 A/400 V et 32 A/400 V

## CONTACTS

### ➤ ADMINISTRATION EN CHARGE DE LA RÉGLEMENTATION

- Ministère de l'économie et des finances :
  - DGCCRF – Bureau des produits industriels 5A – [bureau-5a@dgccrf.finances.gouv.fr](mailto:bureau-5a@dgccrf.finances.gouv.fr)

### ➤ ADMINISTRATIONS EN CHARGE DE LA SURVEILLANCE DU MARCHÉ

- Ministère de l'économie et des finances :
  - DGCCRF – Bureau des produits industriels 5A – [bureau-5a@dgccrf.finances.gouv.fr](mailto:bureau-5a@dgccrf.finances.gouv.fr)
- Ministère de l'action et des comptes publics
  - DGDDI (Douane) – Bureau D2 – [dg-d2@douane.finances.gouv.fr](mailto:dg-d2@douane.finances.gouv.fr)

### ➤ FÉDÉRATION PROFESSIONNELLE

- Fédération des Industries Électriques, Électroniques et de Communication (FIEEC)  
11-17 Rue de l'Amiral Hamelin 75783 PARIS Cedex 16 -- <http://www.fieec.fr/>